# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allergies

Question écrite n° 132557

### Texte de la question

M. Joseph Bossé attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre l'ambroisie. Cette plante invasive et hautement allergène, représente un réel danger sanitaire. Plusieurs initiatives ont été prises ces dernières années pour tenter d'enrayer le phénomène comme par exemple l'inscription de l'ambroisie au PNSE 2 ou encore la création de l'Observatoire de l'ambroisie. Malgré cela, aucune politique de lutte concertée et globale n'a été mise en œuvre. L'ambroisie poursuit donc son expansion et se manifeste violemment auprès des populations avec des allergies respiratoires graves. Par exemple, en Rhône-Alpes, l'envahissement de l'ambroisie a un coût : plus de 10 millions d'euros sont dépensés chaque année en remboursements de soins et d'arrêts maladies par les différentes caisses d'assurance maladie de la région. À ce jour, il n'existe aucun moyen de vérifier sérieusement l'efficacité des actions mises en place auprès des populations à protéger. Les indicateurs techniques qui ont été définis ne permettent de mesurer ni la destruction de l'ambroisie, ni la réduction de la densité de pollen d'ambroisie dans l'air. Pourtant des outils de mesure existent et ont été mis en place notamment par le RNSA (Réseau national de surveillance aérobiologique) depuis plus de 20 ans. La satisfaction de résultats techniques partiels ne doit pas masquer l'objectif majeur qui est de venir en aide aux personnes allergiques. Celles-ci sont en effet handicapées dans leur vie quotidienne par les effets de l'ambroisie. Seule la diminution de la quantité de pollen d'ambroisie libéré dans l'air, peut les soulager. Par ailleurs, les agriculteurs qui sont les premiers concernés par l'ambroisie, doivent pouvoir accéder à des moyens efficaces pour gérer cette plante invasive très urticante, ce qui n'est pas toujours le cas. Il lui demande quels moyens le Gouvernement compte mettre en œuvre pour d'une part, mesurer l'efficacité réelle de la lutte contre l'ambroisie auprès des populations touchées, par exemple en utilisant les outils existants de comptage du pollen d'ambroisie et d'autre part, en apportant un soutien aux agriculteurs dans les zones touchées par l'ambroisie.

### Données clés

**Auteur :** M. Joseph Bossé
**Circonscription :** Maine-et-Loire (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 132557
**Rubrique :** Santé
**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé
**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 8 mai 2012, page 3464
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)